

Procès-verbal
Conseil municipal
du 16 mai 2025
à la mairie de Chichilianne

Patrick Beaufiles	P	Franck Beaume	E	Jacqueline Bonato	P
Jean-Noël Bouvier	P	Marie-Pierre Joubert	P	Daniel Martin	P
François Sroczynski	P	Éric Vallier	P	Camille Binet	I
Martine Corréard	I				

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité

F. BEAUME donne son pouvoir.

Public : 1 personne

Début de la réunion : 09h30

Fin de la réunion : 11h15

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2025 est lu en début de séance pour approbation. Après quelques modifications, celui-ci est soumis au vote.

Abstention des excusés absents lors des conseils.

Le conseil municipal adopte le compte-rendu du 11 avril 2025.

Ordre du jour :

Délibérations :

- 1 – Convention signalétique Pas de l'Aiguille
- 2 – Devis Far sécurisation des Oches
- 3 – Devis Eiffage voirie
- 4 – Devis Pelissard concassage graviers
- 5 – Convention utilisation – animation équipements sportifs
- 6 – Heures supplémentaires agent technique
- 7 – Définition du jour du marché estival
- 8 – Positionnement de la commune à l'égard du SCOT

Divers

1 - Convention signalétique Pas de l'Aiguille

Dossier présenté par É. VALLIER et le secrétariat

Une plaque signalétique de mémoire (réseau "Chemins de la Liberté") va être posée à la Nécropole du Pas de l'Aiguille. Délibération annulée : il s'agit d'une erreur, la convention pour cette installation doit être signée par l'office national des combattants et victimes de guerre (ONACVG) et par le Parc du Vercors et non par la mairie.

Délibération annulée.

2 – Devis FAR sécurisation des Oches

Dossier présenté par D. MARTIN

La route du Mont Aiguille, secteur des Oches, et la jonction avec la route du col du Prayet vont être sécurisées par le biais du marquage au sol. Un devis de l'entreprise FAR est présenté pour la remise (ou la mise) en peinture : du ralentisseur (dents de requin), une bande piétons, des pictogrammes... Montant : 2510 € TTC

Délibération adoptée à l'unanimité. Le Maire est autorisé et chargé de signer ce devis.

3 – Devis EIFFAGE voirie

Dossier présenté par D. MARTIN

Les routes communales font l'objet de rebouchage par les employés communaux. Pour pérenniser cela, chaque année une journée de répandage mécanique d'émulsion et de gravillons (avec un camion "pointe à temps automatique" = P.A.T.A) est mise en œuvre.

Devis de la société EIFFAGE : 9726.30 HT (2089.50 € de fourniture et livraison d'enrobés à froid, 7636,80 € pour le P.A.T.A).

Délibération adoptée à l'unanimité. Le Maire est autorisé et chargé de signer ce devis.

4 – Devis PELISSARD concassage graviers

Dossier présenté par D. MARTIN

Les matériaux extraits par le curage des torrents sont concassés pour être utilisés à la réfection des pistes / chemins. La société PELISSARD propose un devis de 28047 € HT.

Délibération adoptée à l'unanimité. Le Maire est autorisé et chargé de signer ce devis.

5 – Convention utilisation – animation équipements sportifs

Dossier présenté par le secrétariat

Dans le cadre de la demande de subventions pour le projet d'amélioration du terrain de jeux et de sport : pour en bénéficier, il faut signer une convention d'utilisation avec l'Education nationale pour organiser l'utilisation de l'espace par les scolaires. Cette convention soulève des questions sur le futur partage de l'espace entre les particuliers et les écoles, l'entretien des équipements, les responsabilités en cas de problème ; La parole est donnée à une personne du public qui propose son aide pour apporter ses connaissances dans le domaine.

Délibération adoptée (1 abstention M-P JOUBERT qui n'a pas eu toutes les réponses demandées). Le Maire est chargé de signer la convention

6 – Heures supplémentaires agent technique

Dossier présenté par M. CORREARD

Julien BRETON, agent technique de la commune, va être chargé de relever le règlement des camping caristes sur les parkings dédiés à cet effet en plus de son travail actuel à la commune (la semaine pendant ses heures et du vendredi au dimanche en plus). Une délibération est nécessaire pour autoriser la rémunération de l'agent pour ses frais kilométriques et ses heures supplémentaires.

Délibération adoptée (1 abstention, M-P JOUBERT s'est absentée pendant le sujet.)

À noter que cet agent effectue l'accompagnement scolaire des élèves de maternelle dans le bus de 17h entre Clelles et Chichilianne, une discussion s'en suit sur la poursuite de ce service (à partir de la rentrée 2025, les maternelles seront accueillies à l'école de Chichilianne, une dérogation est encore possible pour qu'ils soient scolarisés à Clelles).

7 – Définition du jour du marché estival

Dossier présenté par P. BEAUFILS, J. BONATO et M-P JOUBERT

Le marché peine à trouver des commerçants pour le mardi matin (pas assez de clients). Après avoir sondé des exposants / artisans sur leurs disponibilités, l'idée proposée pour relancer son attractivité est de déplacer le marché au jeudi soir de 17h à 23h (maximum), toujours sur la place Thiers.

Le conseil municipal approuve la démarche.

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour information, présence de Edwige FERRAT (fleurs) et Aurélie PÉRÉ (travail du cuir) les samedis 17, 24 et 31 mai.

8– Positionnement de la commune à l'égard du S.C.O.T

Dossier expliqué par E. VALLIER

À la dernière conférence des Maires, information concernant les modalités d'affectation des votes des représentants du [S.C.O.T](#) Grand Grenoble dont la CCTrièves fait partie ainsi que les cotisations demandées aux communautés de communes. Les Maires souhaitent réagir et se positionner face aux changements prévus.

Cette délibération est reportée dans l'attente de plus d'informations.

Des questions sont posées par les élus : avantages / inconvénients de faire partie du SCOT Grand Grenoble dont la majeure partie des représentants n'a pas les mêmes caractéristiques de vie que le Trièves. Dossier à approfondir ;

Délibération reportée

DIVERS

Commémoration Pas de l'Aiguille : F. SROCZYNSKI prend la parole pour informer de l'avancement de la préparation commémoration Pas de l'Aiguille 2025. La consule allemande sera présente. Un défi "100 voix pour la fraternité" est lancé : tout le monde est invité à chanter pour marquer les 80 ans.

Demande de précision par P. BEAUFILS quant à l'organisation effective du pot de fin de cérémonie (répartition budget Mens/Chichilianne ; possibilité d'un traiteur pour décharger les élus et bénévoles qui s'investissent chaque année, et diviser le coût entre les deux communes : proposition validée).

Demande salle polyvalente par la CCT pour une rencontre autour du projet culturel de territoire : proposition du Maire de faire la gratuité de la location, appuyée par F. SROCZYNSKI (c'est un service entre communes) et validée par les conseillers ;

Demandes de bivouac par les militaires de l'EMHM / camp Bibli'Cimes Lycéens 2025

La même réponse est faite pour ces deux demandes : s'adresser aux campings de la commune. Les pâtures mentionnées sont ou privées, ou soumises à la réglementation de la Réserve.

Réunion ateliers Plan Local d'Urbanisme du lundi 19 mai 2025 : Un point est fait sur l'organisation.

Vente d'une parcelle privée englobant un four communal - Ruthière : La commune charge la notaire de mentionner aux futurs acquéreurs le souhait d'acquérir une servitude pour l'accès à ce four.

Demande de la CCT quant à la position de la commune sur le transfert de l'eau : D. MARTIN présente le tableau à remplir. Les propositions sont passées en revue par les élus pour approbation.

Boues lagunage :

Opportunité à évaluer (proposition de D. MARTIN) pour l'évacuation des boues du bassin de lagunage par la société TRANS NATURAL (transport citerne + tracteurs)

Attente du devis.

Prochaine(s) réunion(s)

Il est prévu un conseil municipal le jeudi 12 juin 2025 à 9h30 dans la salle du conseil municipal.

Compte-rendu

Établi par C. BINET et M-P. JOUBERT.

Validé au conseil municipal du 12 juin 2025.

(Tous les documents sont accessibles en consultation en mairie).